

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

12 ème RALLYE DES COTES DE LUMIERE

31 Août et 01 Septembre 2024

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :Dès l'obtention du visa par la Ligue Bretagne Pays de Loire
Ouverture des engagements :Dès la parution du Règlement
Clôture des engagements :Lundi 19 Août 2024
Parution du carnet d'itinéraire :Samedi 31 Août au Restaurant « Le 140 » à Beaulieu sous la Roche
Dates et heures des reconnaissances :Samedi 31 Août de 09 h00 à 12 h30 et de 14 h00 à 18 h00
Vérifications administratives le : Samedi 31 Août 2024 de 14 h30 à 18h00
Lieu :Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche
Vérifications techniques le :Samedi 31 Août 2024 de 15 h00 à 19 h00
Lieu :Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche
Heure de mise en place du parc de départ le :Samedi 31 Août 2024 à 14 h30
Lieu :Parking de la Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche
1ère réunion des Commissaires Sportifs le :Samedi 31 Août 2024 à 17 h30
Lieu :Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche
Publication des équipages admis au départ le :Samedi 31 Août 2024 à 20 h00
Lieu :Tableau d’Affichage – Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche
Publication des heures et ordres de départ le :Samedi 31 Août 2024 à 20 h00
Lieu :Tableau d’Affichage – Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche.
Briefing des pilotes :..... Ecrit, remis aux pilotes aux vérifications administratives contre émargement
Vérification finale le :Dimanche 01 Septembre 2024
Lieu :Garage BESSON Route d’Aizenay à Beaulieu sous la Roche
Taux horaire de la main d’œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le :.....Dimanche 01 Septembre 2024,.....30 minutes après l’arrivée du dernier concurrent.
Lieu :Tableau d’affichage – Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche
Remise des prix le :Dimanche 01 Septembre 2024 – 1 h15 après l’arrivée du dernier concurrent
Lieu :Parking Salle Omnisports – Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu sous la Roche

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO VALLEE DE LA VIE organise le 12 ème RALLYE DES COTES DE LUMIERE en qualité d'organisateur administratif avec le concours du CLUB VENDEE F1 en qualité d'Organisateur Technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire le 30 Mai 2024 sous le numéro R 30 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 391 en date du 30 Mai 2024.

Comité d'Organisation

Président : Jean-Marc RABAUD Tél : 07 82 59 03 23

Membres : Tous les adhérents du Club Vendée F1

Secrétariat du Rallye, Adresse : BP1 – 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE Valérie ROBIN

Téléphone : 06 30 13 05 98

Mail : engagementrallyecdl@outlook.fr

Site internet : <http://rallyecotedelumiere.wix.com/cvf1>

Permanence du Rallye : Pendant la durée du Rallye

Lieu, date, horaire : Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu Sous la Roche du Samedi 14 h30 au Dimanche à 18 h00.

Organisateur technique

Nom : CLUB VENDEE F1

Adresse : BP1 – 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. JOUBERT Dominique.....Licence n° 1106/14860
Commissaires Sportifs	M. COULON Thierry.....Licence n°1201/4777 Mme MARTINEAU Marine..Licence n°1110/210441
Directeur de Course	M. FAUVEL Serge..... Licence n°1507/2517
Directeur de Course-Adjoint	M. PERRIER Jean-Christophe.. Licence n°1507/4884
Directeur de Course-Adjoint	M. PAGE Jean-Luc.....Licence n°1507/4727
Directeur de Course-Adjoint délégué aux ES	M. MINEUR Jean-Luc..... Licence n°1209/29169
Directeur de Course-Adjoint délégué aux ES	M. MERLIOT Gilles..... Licence n°1202/13096
Adjoints à la Direction de course délégués aux ES	M. COUSIN Guillaume..... Licence n°1210/206258 M. BRISSET Jean-Yves..... Licence n° 1504/3244
Directeur de course voiture tricolore	M. CAROF Jean-Marie..... Licence n°1101/203852
Commissaire Technique responsable	M. GAUTHIER Eric..... Licence n°1015/196863
Commissaires Techniques adjoints	M. PICARD Nicolas..... Licence n°1202/227955 M. VALOT Hugues..... Licence n°1207/45584
Classement	M. MONTFORT Stéphane.....Licence n°1205/38611
Chargés des relations avec les concurrents	M. PECHON Jean-Jacques..... Licence n°1201/2527 M. BLUTEAU Daniel..... Licence n°1110/2974
Chronométrateurs	M. CHARON Patrick..... Licence n°1209/42548 Mme GUION-MERLIOT Maryse..... Licence n°12140 Mme SERVOIN Corinne.....Licence 1210/48875 Mme GAUDET Ghislaine..... Licence n° 1205/4210 Mme RUBAULT Jacqueline.Licence n° 1004/220581 M. RUBAULT Bernard..... Licence n° 1004/220582

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye des Côtes de Lumière compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 : coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de Loire
- Le Championnat de l'Automobile Club de l'Ouest

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye des Côtes de Lumière doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 19 Août 2024 minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 230 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 460 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu au Road-Book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye des Côtes de Lumière représente un parcours de 108.700 kms.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.950 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5/7	La Richardière.....	6.500 Kms
ES 2/4/6	Le Vieux Plessis	4.650 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Ordre de départ dans l'ordre croissant des numéros pour la 1^{ère} section. L'ordre des départs de la 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} section sera, si possible, établi en fonction du classement à l'issue de l'ES1 de la première section.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 passages maximum**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 31 Août 2024 de 9 h00 à 12 h30 et de 14 h00 à 18 h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Il n'y aura pas de remise de prix en espèces.

Un podium sera organisé et un lot sera distribué à tous les partants, le Dimanche 01 Septembre 2024 – 1 h15 après l'arrivée du dernier concurrent, parking de la Salle Omnisports – Route de Venansault à Beaulieu Sous la Roche.

12 ^{ème} RALLYE DES CÔTES de LUMIERE 1er Septembre 2024							
1° Etape - Section 1		.000	.00	.0	TEMPS	1° Voit	Der Voit
	Distance	-25	-15	-10	Imparti		80
CH 0 Parc Fermé		07:35	07:45	07:50		08:00	09:19
CH 0A	1,410	08:00	08:10	08:15	00:25	08:25	09:44
CH 1 La Richardière	7,670	08:15	08:25	08:30	00:15	08:40	09:59
Départ ES 1	0,100	08:18	08:28	08:33	00:03	08:43	10:02
CH 2 Le Vieux Plessis	10,990	08:33	08:43	08:48	00:15	08:58	10:17
Départ ES 2	0,100	08:36	08:46	08:51	00:03	09:01	10:20
CH 2A Ent. Repr	9,850	08:54	09:04	09:09	00:18	09:19	10:38
Regroupement :					01:20		
1° Etape - Section 2		.000	.00	.0	TEMPS	1° Voit	Der Voit
	Distance	-25	-15	-10	Imparti		80
CH 2B Sort. Repr		10:14	10:24	10:29		10:39	11:58
CH 2C Sort. Assist.	1,410	10:39	10:49	10:54	00:25	11:04	12:23
CH 3 La Richardière	7,670	10:54	11:04	11:09	00:15	11:19	12:38
Départ ES 3	0,100	10:57	11:07	11:12	00:03	11:22	12:41
CH 4 Le Vieux Plessis	10,990	11:12	11:22	11:27	00:15	11:37	12:56
Départ ES 4	0,100	11:15	11:25	11:30	00:03	11:40	12:59
CH 4A Ent. Repr	9,850	11:33	11:43	11:48	00:18	11:58	13:17
Regroupement :					00:55		
1° Etape - Section 3		.000	.00	.0	TEMPS	1° Voit	Der Voit
	Distance	-25	-15	-10	Imparti		80
CH 4B Sort. Repr		12:28	12:38	12:43		12:53	14:12
CH 4C Sort. Assist.	1,410	12:53	13:03	13:08	00:25	13:18	14:37
CH 5 La Carrière	7,670	13:08	13:18	13:23	00:15	13:33	14:52
Départ ES 5	0,100	13:11	13:21	13:26	00:03	13:36	14:55
CH 6 Le Vieux Plessis	10,990	13:26	13:36	13:41	00:15	13:51	15:10
Départ ES 6	0,100	13:29	13:39	13:44	00:03	13:54	15:13
CH 6A Ent. Repr	9,850	13:47	13:57	14:02	00:18	14:12	15:31
Regroupement :					00:55		
1° Etape - Section 4		.000	.00	.0	TEMPS	1° Voit	Der Voit
	Distance	-25	-15	-10	Imparti		80
CH 6B Sort. Repr		14:42	14:52	14:57		15:07	16:26
CH 6C Sort. Assist.	1,410	15:07	15:17	15:22	00:25	15:32	16:51
CH 7 La Richardière	7,670	15:22	15:32	15:37	00:15	15:47	17:06
Départ ES 7	0,100	15:25	15:35	15:40	00:03	15:50	17:09
CH 7A Ent. Parc Fermé	9,160	15:40	15:50	15:55	00:15	16:05	17:24